

MAIRIE DU PALAIS-SUR-VIENNE

Centre Communal d'Action Sociale

Délibération n°2022/33D CCAS Mairie - Tarif de location des jardins familiaux

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune du Palais-sur-Vienne, dûment convoqué le 05 décembre 2022, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine DESMAISONS, Vice-Présidente.

Membres en exercice	15
Présents	10
Représentés	2
Nombre de Votants	12
Pour	12
Contre	-
Abstention	-

Présents : Mme Christine DESMAISONS, Mme Laetitia COTARD, M. Jean-Marie TEXONNIERE, Mme Brigitte MEDARD, M. Jean-Marie GRIGNON, Mme Marie-France REMOND, M. Philippe POUGET, Mme Monique MILBERGUE, M. Serge DUPUY, Mme Jeannine TOUMIEUX.

Représentés : Mme Pauline MARANDE représentée par Mme COTARD,
Mme Christiane MAZABRAUD représentée par M. Jean-Marie TEXONNIERE

Excusé : M. Ludovic GERAUDIE

Absents : M. Laurent COLONNA, Mme Géraldine BÉLÉZY,

Madame Jeannine TOUMIEUX a été élue secrétaire de séance.

Après exposé de Madame la Vice-Présidente,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE :

- **MAINTENIR** le prix de location des jardins familiaux aménagés à 0,35 euros par mètre carré pour l'année 2023.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
En Mairie, le 13 Décembre 2022
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,
Christine DESMAISONS



Transmis à la Préfecture le : **15 DEC. 2022**

Publié le : **15 DEC. 2022**